

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 20 décembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 14 décembre 2023.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. TOURE, M. PIAT, M. BERTHIER, M. BOURZIK, Mme FUENTES, M. TAGLANG, Mme JARY, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MAZDOUR donne pouvoir à M. MALAYEUDE
M. GIBERT donne pouvoir à M. TOURE
Mme DIAS donne pouvoir à Mme LAMAURT
Mme HENNECHART donne pouvoir à M. VALLEE
Mme PONCHARD donne pouvoir à M. TAGLANG
Mme YILMAZ donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
M. ASSAS donne pouvoir à M. BUTIN
Mme BRECHU donne pouvoir à Mme FAGIANI
M. FREMIN donne pouvoir à Mme REYNAUD.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. BENAÏCHE, Mme ALI, Mme GRIMAUD, M. LECHUGA.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BUTIN.

N°2023.12.77 – Rapport du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (SIGEIF) – Exercice 2022.

Sur présentation de Monsieur Mouhamet TOURE, Conseiller Municipal Délégué aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1411-13 et L. 5211-39,

Vu le rapport annuel d'activité du SIGEIF pour l'exercice 2022 présenté lors de son Comité d'Administration du 26 juin 2023,

Considérant l'avis favorable de la commission des Services Techniques et Espaces Verts, des Travaux, de la Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement du 15 décembre 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport de l'exercice 2022 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF).

ARTICLE 2 : PRECISE que ce rapport d'activité sera mis à disposition du public, conformément à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Christian DEMUYNCK
Maire



« Pour le Maire empêché, l'adjoint Martine LAMAURT »

Pascal BUTIN
Secrétaire

